



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 février 2015 à 20 h 30

L'an deux mille quinze le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Saint Maurice de Rémens, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GAILLARD, Maire.

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD, M. Christian SEURAT, Mme Christine AUCEL, M Christophe BRUN, Mme Magalie FANTON, M. Jérémy GRANDJEAN, M. Eddy LABBÉ, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, Mme Schérazade TOUNSI. **Absent excusé** : M. Fabrice ANGELOT.

Secrétaire de séance : Isabelle BERNARD

Après approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2014 à l'unanimité, Monsieur Éric GAILLARD passe à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET COMMUNAL

Le vote du compte administratif 2014 du budget communal, couvrant la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, s'effectue sous la présidence de Madame Sylviane BOUCHARD, première adjointe qui commente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	365 369.11 €
Les recettes s'élèvent à	438 905.33 €
Soit un excédent 2014 de	73 536.22 €
Résultat antérieur reporté	+ 162 249.19 €

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	202 043.63 €
Les recettes s'élèvent à	208 686.40 €
Excédent 2014 de	6 642.77 €
Résultat antérieur reporté	- 39 089.23 €

Les Restes à réaliser en investissement sont de :

158 705.00 € en dépense

122 219.00 € en recette.

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget communal

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le vote du compte administratif 2014 du budget de l'assainissement couvrant la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, s'effectue sous la présidence de Madame Sylviane BOUCHARD, première adjointe.

Section d'exploitation :

Les dépenses s'élèvent à	37 404.26 €
Les recettes s'élèvent à	33 517.27 €
Déficit 2014	- 3 886.99 €
Résultat antérieur reporté	+ 23 184.87€

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	13 704.36 €
Les recettes s'élèvent à	18 376.97 €
Excédent 2014	+ 4 672.61 €
Résultat antérieur reporté	+ 41 294.50 €

Restes à réaliser :

Dépenses	35 000.00 €
Recettes	0.00 €

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget de l'assainissement.

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET DE L'EAU

Le vote du compte administratif 2014 du budget de l'eau couvrant la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014, s'effectue sous la présidence de Madame Sylviane BOUCHARD, première adjointe.

Section d'exploitation:

Les dépenses s'élèvent à	34 803.03 €
Les recettes s'élèvent à	34 190.40 €
Déficit 2014	- 612.63 €
Résultats antérieurs reportés	+ 10 924.66 €

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	10 489.86 €
Les recettes s'élèvent à	35 783.35 €
Excédent 2014	+ 25 293.49 €
Résultat antérieur reporté	- 11 422.01 €

Restes à réaliser :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget de l'eau.

4 - AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Budget Général : Le compte administratif faisant apparaître un excédent global de fonctionnement de 235 785.41 €, le conseil municipal décide d'affecter 68 932.46 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement des investissements. Les 166 852.95 € restants sont reportés en section de fonctionnement.

Budget Assainissement : Aucune affectation pour le résultat d'exploitation excédentaire du compte administratif (19 297.88 €), qui est reporté en exploitation.

Budget Eau : Aucune affectation pour le résultat d'exploitation excédentaire du compte administratif 2014 (10 312.03 €) qui est reporté en exploitation.

5 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Les comptes de gestion du budget général, du budget de l'assainissement ainsi que du budget de l'eau de l'exercice 2014, dressés par Monsieur Alain JANDOT, percepteur à Ambérieu-en-Bugey visés et certifiés conformes aux comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

6 – CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CAE

Le maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie lui a adressé une demande pour travailler à temps partiel.

Compte tenu de la charge de travail et afin d'accéder à sa demande, il soumet à l'assemblée la possibilité de recruter une personne pour suppléer Madame CHENE.

Madame BOUCHARD a contacté pôle emploi qui lui a proposé de recruter une personne dans le cadre d'un CAE. Il s'agit d'un contrat d'insertion ayant pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Ce contrat ne peut être conclu que pour une période de six mois au minimum à 2 ans maximum, à raison d'au moins 24 heures par semaine.

L'Etat prend en charge 75% de la rémunération correspondant au SMIC et exonère l'employeur des charges patronales de sécurité sociale.

Le conseil municipal donne son accord pour recruter un nouvel agent en contrat unique d'insertion pour une durée de six mois renouvelable à compter du 1^{er} mars 2015.

Mesdames Isabelle BERNARD et Schérazade TOUNSI s'abstiennent.

7 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE AE 315

Afin d'améliorer la visibilité et compléter l'aménagement du parking rue du Sabotier, Monsieur le Maire expose que la commune souhaite acquérir la parcelle AE 315, située à l'angle de la rue Marie de Fonscolombe et de la rue du Sabotier.

L'équipe municipale précédente avait déjà entrepris des démarches auprès de la propriétaire, Madame AGRAIN.

Madame AGRAIN, représentante légale de ses enfants mineurs, avec l'accord préalable du juge des tutelles, accepte de vendre le terrain à la Commune.

Conformément à l'avis des domaines du 28 octobre 2014, Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle de 71 m² au prix de 80 € le m², frais de notaire à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette acquisition au prix de 5 680 € et autorise le maire à signer l'acte de vente à intervenir auprès de Maître CHAUVINEAU, notaire à Ambérieu-en-Bugey.

INFORMATIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle AE287, rue de Montessuy. Pas de préemption.

Élagage des arbres : Lors de l'élagage des arbres sur la place Saint Exupéry il a été décidé de couper un noyer dont le tronc était creux afin de prévenir sa chute.

L'entreprise BRUNET TP a débuté les travaux de mise à la côte des regards de tout à l'égout.

Madame Marie-Hélène MORETEAU déplore que les labours « grignotent » chaque année un peu plus le chemin des Prés Neufs. Le talus a déjà disparu par endroits, avec un risque d'effondrement du côté du chemin penchant à présent vers le champ.

Monsieur Christian SEURAT évoque le problème récurrent des sacs jaunes éventrés par les animaux errants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 40

Le Maire, Éric GAILLARD



A NOTER

La cérémonie commémorant le 53^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie (participation de la FNACA) se déroulera le 19 mars 2015 à 15 h 30 au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à la salle plurivalente.

La 21^e Transversale des as (course cycliste) traversera la commune le 22 mars 2015. Passage des coureurs vers 13 h 55 en provenance de Leyment (RD 77) et en direction de Gévrieux puis second passage vers 14 h 40 en provenance de Gévrieux (RD 904) en direction d'Ambérieu-en-Bugey. Le stationnement sera interdit le long de la RD 77 (du début de la rue de la Laiterie au château d'eau).

Les associations de chasse et de pêche de Saint-Maurice-de-Rémens en collaboration avec la commune organisent le nettoyage de printemps et vous donnent rendez-vous :

samedi 4 avril 2015 à 8 heures place Saint Exupéry.

Pensez à vous munir d'une paire de bottes et de gants.

Un casse-croûte sera offert à tous les volontaires.

PLANNING DE LA COLLECTE DES SACS JAUNES EN 2015

La collecte s'effectue un vendredi sur deux. Il est impératif de sortir votre sac la veille au soir de la collecte.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
02 janvier	13 février	13 mars	10 avril	07 mai*	05 juin
16 janvier	27 février	27 mars	24 avril	22 mai	19 juin
30 janvier					
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
03 juillet	14 août	11 septembre	09 octobre	06 novembre	04 décembre
17 juillet	28 août	25 septembre	23 octobre	20 novembre	18 décembre
31 juillet					31 décembre**

* La collecte aura lieu le jeudi 7 mai (le vendredi 8 mai étant férié)

** La collecte aura lieu le jeudi 31 décembre (le vendredi 1^{er} janvier 2016 étant férié).